

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2019

Présents : M Jean PICHET, Maire, M. Patrick LEVET, adjoint, Mme Yvette BONNET, adjointe. Mme Audrey MARIE, adjointe, M. Pascal PERREAUD. Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Daniel CROISY,

Excusés : Mme Mathilde MIGNOT, M Luc ALLEMAND,
M Matteo RIGNANESE, adjoint, donne pouvoir à M Jean PICHET, Maire,
Mme Renée ANDRE, donne pouvoir à Mme Catherine CARON,
Mme Catherine FLAMAND, donne pouvoir à M. Patrick LEVET, adjoint,

Le compte rendu du 23 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) du lotissement « Les Prés de Saint Just » sont terminés. Un lot reste à vendre. La réunion de rétrocession de ces parties communes, hors espaces verts restant à la charge des co-lotis, aura lieu le 03 octobre.

Un permis de construire a été délivré sur la parcelle de la « Ferme aux Arcades », celles-ci ne pourront pas être démolies. Lotissement « Les Ayes », la Déclaration d'Ouverture de Chantier » est déposée pour le 27 septembre. Les travaux commenceront en octobre.

Système U : les travaux d'extension des locaux seront terminés fin octobre. Le stationnement des camions frigorifiques sera interdit sur le chemin du Petit Plan. A cet effet des panneaux seront mis en place dans les prochains jours par Système U.

ECOLE

Audrey MARIE présente la rentrée de septembre 2019

Il y a 95 enfants répartis sur 4 classes. En petite section, 18 enfants âgés de 3 ans, la capacité de propreté des petits n'est pas prise en compte, seul l'âge compte pour l'inscription à l'école, ce qui pose des problèmes au quotidien dans la gestion de la classe.

Le jour de la rentrée, l'accueil des parents a été fait par le personnel communal et les élus. Il n'y a pas eu d'accueil de groupe dans la cour, chaque enseignant attendait ses élèves dans sa classe.

TAP et GARDERIE

Expression corporelle les lundis, chant chorale les mardis et étude surveillée les jeudis. Intervenants et enfants sont contents.

Les travaux phoniques dans le hall donnent toute satisfaction. La directrice informe qu'un exercice incendie a eu lieu et s'est déroulé de façon satisfaisante.

CANTINE

RPC fournisseur de repas a appliqué la hausse de 1% prévue au contrat. 856 repas ont été servis en septembre soit une moyenne de 53 repas par jour.

TRAVAUX VOIRIE 2019 :

La réalisation des bicouches Chemin des Plans, allée du L^t C^{el} P. Fontaine et allée de la Chagne, est prévue la première semaine d'octobre, en fonction des intempéries.

Les allées du cimetière, et les abords de Rosepommier seront réalisés par EUROVIA début octobre.

Une déclaration d'intention de commencer les travaux a été déposée pour le dévoiement du réseau d'assainissement Allée du Méléze.

ACQUISITIONS FONCIERES

Depuis plusieurs années des échanges ou achat de terrains ont été discutés avec des riverains, afin de sécuriser des voies communales, de tracer des cheminements piétons ou d'implanter des équipements publics.

Le Maire, ayant obtenu l'accord des riverains et les documents d'arpentage correspondants, les cessions doivent maintenant être finalisées par des actes devant notaire à titre gratuit ou onéreux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains suivants :

Aménagement du virage chemin de la Chagne, carrefour des Louvettes ; parcelle A 1361 de 89 ca à Mr Sulpice, suivant la promesse de vente signée le 07 septembre 2018, pour un coût de 50 €.

Implantation du transformateur EDF chemin de l'école ; parcelle A1261, pour 20 m² aux consorts Cretin, cession gratuite.

Aménagement du cheminement piéton entre le chemin de la Chagne et l'allée des Lilas ; parcelle A1263 de 50 ca et A 1265 de 118 ca, à Madame Louis, cession gratuite, suivant promesse de vente du 19 février 2014.

Aménagement du cheminement piéton chemin de la Chagne ; parcelle A1263 de 50 ca à Madame Louis, suivant promesse de vente du 19 février 2014.

ADAP

Le Maire expose que dans le cadre d'un Agenda D'Accessibilité Programmé, accordé à la commune en septembre 2016, la commune devait mettre aux normes les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Tous les travaux ont été réalisés. Les dossiers administratifs doivent être complétés et transmis avant le 15 janvier 2020.

FPIC : Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le Maire expose : la communauté d'Agglomération CA3B et les communes membres doivent contribuer par un prélèvement sur leurs ressources fiscales, soit selon la méthode de répartition de droit commun, auquel cas les communes contribuent à hauteur de 119 694 €, soit par répartition dérogatoire, permettant à CA3B de prendre en charge la part des communes.

Cette proposition dérogatoire a été présentée au conseil communautaire du 1^{er} juillet. Une commune a voté contre. Chaque Conseil Municipal doit donc se prononcer pour approuver ou désapprouver la répartition dérogatoire libre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la répartition dérogatoire libre du FPIC 2019.

TERRAIN DE FOOTBALL :

Monsieur PICHET informe le Conseil Municipal que le terrain de football précédemment inscrit au Plan d'Equipement Territorial du pôle Sud-Revermont de CA3B, ne fait plus partie des projets, pour le moment.

Le Président de l'OSR01, club de foot utilisant le terrain, a confirmé par courrier, à la commune, avoir besoin du site pour les entraînements.

SIEA CONVENTION CEE :

Le SIEA propose aux communes une convention lui permettant de collecter des certificats d'économie d'énergie afin de réaliser à moindre coût l'isolation des combles des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal souhaite des explications complémentaires. La décision est reportée à une réunion ultérieure.

ACCOMPAGNENT GRETA / Armelle AVETTISIAN

Monsieur le Maire présente le dossier :

Le Conseil Municipal par délibération du 23 mai 2019 a décidé de participer à la valorisation des acquis de l'expérience, d'Armelle Avetissian auprès du GRETA en partenariat avec la commune de Montagnat, pour un montant de 292.50 €. Le GRETA informe la commune que les Droits Individuels à la Formation acquis par Madame Avetissian ne peuvent pas être utilisés par les collectivités territoriales. Le montant de la forma-

tion est donc complètement à la charge de l'agent et des employeurs. En accord avec la commune de Montagnat, le Maire propose la prise en charge de la moitié du coût par la commune de Saint Just, soit 540 €
Le conseil Municipal accepte à l'unanimité

LOCATION DES SALLES A L'OSR01

Ta trésorerie a refusé un titre de recette établi pour la location de la salle Rosepommier à l'OSR01, au motif que son siège social n'est pas situé à Saint Just.

Considérant que l'Olympique Sud Revermont créé en 2018, résulte du regroupement de différents clubs dont le Football Club de La Valliere, regroupant les clubs des communes de Ceyzériat Montagnat et Saint Just.

Considérant que l'OSR a choisi de fixer son siège social à TOSSIAT, mais que son activité rayonne sur les stades de football des communes de Ceyzériat, Montagnat, Saint Just, Tossiat, Certines, , La Tranclière, Journans.

Le Conseil Municipal considère que chacune des communes concernées par l'OSR peut apporter un soutien logistique à cette association d'intérêt public pour la pratique du sport,

Le Conseil Municipal décide que l'OSR bénéficie du même régime que les associations ayant leur siège social à Saint Just, pour la location des salles communales

INFORMATIONS

- Des débordements ont été constatés dans l'utilisation des salles communales (« privatisation des lieux », apport de matériel sans autorisation, tables et chaises utilisées à l'extérieur, locaux sentant la fumée de cigarettes...) la commission communale se réunira le 21 octobre afin de préparer une réunion avec les associations.
- Le CCAS se réunira le samedi 26 octobre à 9h pour préparer le repas des anciens
- Les associations suivantes remercient la commune pour la subvention reçue : Docteur Clown, Les resto du Cœur, la Banque Alimentaire de l'Ain, la Gym volontaire de Saint Just.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 24 octobre à 20h.